



Châtillon, le 8 avril 2022

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE  
Jeudi 10 février 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 10 FÉVRIER À VINGT HEURES**, les membres composant le conseil quartier centre-ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 15 en visio conférence, sous la présidence de **M. MOUTON Christophe**, Adjoint à la Maire et **M. BRISARD Patrick** co-président, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 28 janvier 2022.**

**Présents :**

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)  
M. BRISARD Patrick, co-Président

Mme BOURGOIN Anne-Marie, M. CASTELAIN Etienne, Mme CŒUR Caroline, M. COMÈRE Alexandre, Mme DELATTRE Thérèse, Mme FRADET Sophie, M. HAUBERT Jean-Luc, Mme LE MENACH Sterenn, M. PARIS Olivier, M. PINÇON Jordan, Mme PION Clémence, Mme DELQUIÉ Cécile, Mme ROTURIER Bénédicte.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que :** M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire  
Un agent de la police municipale.

**Absent(e)s excusé(e)s :** 0

**Absent(e)s :** 0

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

**Ordre du jour :**

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du 7 octobre 2021.
- 2 - Arrêté permis de louer
- 3 - Arrêté relatif au bruit
- 4 - Plan global de déplacement
- 5 - Les évènements à venir dans le quartier
- 6 - Les travaux en cours et à finir
- 7 - Les projets à venir du conseil de quartier
- 8 - Les points divers

## **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 octobre 2021**

Ce point sera partagé dès finalisation et relecture des co-présidents. Monsieur MOUTON s'excuse du retard pris.

## **2. Arrêté sur le permis de louer**

L'équipe municipale a souhaité adhérer au dispositif proposé par le territoire Vallée sud Grand Paris afin de limiter la location abusive de logements indécents par certains propriétaires sur la commune. Les propriétaires d'appartements construits avant 1980, dans les rues visées au dispositif, doivent demander l'autorisation de louer qui donnera lieu à une vérification de la salubrité du logement. De plus, ils devront faire réaliser les diagnostics qui permettront aux instances territoriales de se prononcer. Les agences immobilières sont également informées de ce dispositif.

Pour le conseil de quartier Centre-Ville les rues concernées sont : le boulevard de la Liberté, la rue de la Mairie, la rue Gabriel Péri, une partie de la rue Lasègue.

Il s'agit d'une première liste afin de lutter contre l'insalubrité des logements, elle n'est pas figée et pourra être réduite selon les indications de Vallée Sud Grand Paris. Cette mesure est mise en place pour protéger les locataires chatillonnais.

Il est signalé que le propriétaire doit remplir le formulaire CERFA en amont de la mise en location afin de ne pas risquer de perdre un mois de loyer, le temps de l'aboutissement de la demande.

Il est demandé si la perception d'une taxe par le territoire est envisagée → cette question fera l'objet d'une recherche car cette information n'est pas mentionnée par le site internet de Vallée Sud - Grand Paris.

Par ailleurs, le décret de loi n°2021-19 stipule que les logements insuffisamment isolés seront interdits à la location à partir de 2023.

## **3. Arrêté relatif au bruit**

L'arrêté n°2021-100 a été pris en décembre par Mme la Maire car il était inexistant sur la commune. Il vise à réglementer le bruit pour défendre le cadre de vie de tous, en cas d'abus par certains voisins. Il concerne les particuliers et prime donc sur les règlements de copropriétés mais il concerne aussi les professionnels qui pourraient abuser dans certaines situations.

Si une nuisance est constatée, la police municipale peut mettre en place une procédure de rappel à l'ordre et une verbalisation s'il y a récurrence. Mais en fonction de l'évènement, la verbalisation peut être effective de suite.

L'arrêté pourra être modifié si les horaires indiqués s'avèrent ne pas convenir aux besoins et pratiques du plus grand nombre. Des dérogations peuvent être accordées à cet arrêté, notamment pour la fête de la Ville et autres festivités organisées dans les quartiers sur demande à Mme la Maire. L'arrêté sera envoyé aux membres du conseil. Une communication sera faite dans le journal Châtillon Infos et autres modes de communications électroniques de la commune.

## **4. Plan global de déplacement**

Le cabinet d'expertise TRANSAMO réputé pour son travail dans de nombreuses villes a été sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre afin de mener une enquête pour revoir le plan global de déplacements auprès des administrés et établir un diagnostic.

Il propose trois étapes d'interventions :

-La première étape débutera mi-février/mars jusqu'en mai. Le cabinet TRANSAMO en lien avec les conseils de quartier souhaite consulter tous les administrés. Cette enquête d'envergure sera diffusée sur tous les supports de la ville.

Un panel d'usagers et de commerçants seront sollicités afin de croiser les informations récoltées. Le cabinet effectuera des visites sur le terrain et des comptages avec du matériel adapté.

-La deuxième étape débutera fin juin début juillet sous la forme d'élaboration de scénarios. Des ateliers d'au moins deux heures réuniront les conseils de quartier en relation avec le Cabinet d'expertises afin de se prononcer sur deux à trois propositions. Il s'agit d'ateliers de co-construction.

-Enfin au cours du mois d'août, il y aura une consolidation du travail engagé par les conseils de quartiers qui aboutira en septembre novembre par un atelier participatif. Un programme d'action dévoilera les premières estimations sur la faisabilité technique.

Ce plan permettra d'apporter une réponse adaptée, quartier par quartier mais aussi de réfléchir à l'impact sur la ville et aux villes voisines. Il s'agit de mettre en œuvre une circulation intelligente dans la ville et d'éviter les itinéraires bis des usagers.

Des phases de concertation sont prévues en relation avec la RATP et le Département.

De plus pour le quartier centre-ville, des subventions ont été obtenues afin de rénover la rue des Pierrettes, la rue de Bagneux, et la rue Colbert, dans le cadre du plan départemental 2022-2024.

### **5. Les évènements à venir dans le quartier au 1<sup>er</sup> semestre**

-Le 19 mars, une commémoration des accords d'Evian aura lieu. Pour rappel, ces accords actent un cessez-le-feu et mettent en place les modalités politiques ayant abouties à l'indépendance de l'Algérie.

À cette occasion, il est également prévu la création d'un lieu de commémoration du cessez-le-feu du 19 mars 1962 en concertation avec l'association des anciens combattants de la FNACA, ainsi, une plaque sera érigée dans le carré végétal, près de la Folie Desmares.

-Le salon du forum de l'emploi est prévu le 27 avril à la Folie Desmares.

-Le dimanche 15 mai la brocante de printemps se tiendra, rue de Bagneux, rue Colbert, avenue de la République, avec des animations comme des food truck.

-La fête de la ville se tiendra le 21 mai, sur la place du marché, rue Gabriel Péri, rue des Sarments, en continuité au parc Henri Matisse, selon les préparatifs du service événementiel sous l'égide de Mme PAVAGEAU, conseillère municipale déléguée.

-Les 28 et 29 mai le festival des enfants se tiendra au parc Henri Matisse.

- Fête de la musique le 21 juin.

-Un évènement en lien avec Mme la Maire, et M. MOUTON, sur la place du marché pour le 14 juillet en journée. Ce thème sera abordé lors du prochain conseil de quartier.

À noter que la réouverture du cinéma est prévue en juin.

Il est signalé un dysfonctionnement lors de la fête de Noël : les programmes annonçaient des animations qui ne se sont pas déroulées aux horaires indiqués.

Il est répondu que l'organisation des évènements sera dorénavant mieux anticipée afin que les festivités se déroulent selon la programmation.

De plus, Il est prévu de multiplier l'année prochaine la distribution de lampions ou d'alternatives puisque ceux-ci étaient en nombre insuffisant. Malgré ces déboires, les festivités ont eu beaucoup de succès et la question se pose en termes de régulation de population dans le parc pour des manifestations de cette ampleur. Aucune réponse n'est pour le moment apportée à cette problématique qui tient de la taille du parc.

## 6. Les travaux en cours et à venir

- La fermeture de la station de métro Châtillon-Montrouge :  
→ au mois de février à partir de minuit : les bus 191 et 391 rouleront de nuit pour remplacer le métro.  
→ au mois de mai pendant 3 semaines pour désamiantage ce qui impliquera de descendre à la station Malakoff Etienne Dolet et de rejoindre à pied le quartier du métro de Châtillon.  
Il n'a pas été possible d'organiser une navette du fait de la circulation automobile et du tramway trop complexe dans ce secteur.  
De même, pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, rien n'est prévu car difficile de filtrer qui y aurait droit, à cela s'ajoute le coût et une réelle complexité pour peu d'usage selon la RATP.

Par contre, un fléchage est prévu et des moyens humains (gilets rouges) seront déployés pour aider au mieux les usagers à se diriger pendant cette période en particulier pour traverser l'avenue de Paris - D906 en direction de la station de métro Malakoff - rue Etienne Dolet.

Les travaux de la ligne 15 sont tellement complexes du fait des nombreuses connexions et implications que toute modification a de grosses conséquences sur tout le programme de travaux. Les communes ne peuvent intervenir qu'en faisant en sorte que les choses se passent le moins mal possible sur leur secteur.

Travaux à venir avec l'arrivée du Grand Paris Express :

- La fréquence des bus sera renforcée à cette période, mais pas à la hauteur de 30000 usagers le matin vers la porte d'Orléans.
- Il n'est pas envisagé un nouvel accès aux quais du métro dans la gare actuelle, par contre, les machines de distribution de tickets seront déplacées au niveau du marchand de journaux, pour permettre un léger élargissement du couloir.  
Cependant, un autre accès via la gare du Grand Paris Express, est prévu ainsi qu'un 3ème quai de métro dans la gare actuelle en connexion avec celle de la ligne 15. Tous ces aménagements augmenteront la fréquentation de la gare et l'engorgement du couloir actuel mais la RATP ne prévoit pas son élargissement malgré l'insistance de la municipalité.
- 1- Une consigne sécurisée Véligo sera installée avec Vallée Sud Grand Paris et la commune de Châtillon. Celle-ci fonctionnera avec la carte Navigo, ainsi les vélos seront sécurisés dans un box.  
2- Un local à vélos est voté pour remplacer les arceaux actuels. Il reste à trouver l'endroit adéquat en fonction de la technicité de l'infrastructure. Des prestataires ont été missionnés. Ce dispositif est financé par le territoire et par la Région. La commune doit donner le foncier et son accord.  
À noter que malgré ces installations, la capacité de stationnement des vélos sera vite saturée et insuffisante du fait du développement de ce mode de déplacement. En 2025-2026 des garages à vélos sont programmés aussi du côté Montrouge sur l'avenue de Paris.
- Concernant l'utilisation des Vélib, il est trop tôt pour faire un bilan puisque la mise en service date de janvier 2022. Mais il est constaté qu'il est très difficile de trouver un vélo qui fonctionne, en particulier électrique. Une demande d'amélioration de la maintenance a été demandée à la société. Ce qui reste étrange c'est que les vélos ne reviennent pas à la station de départ.
- L'ouverture de l'annexe de la police municipale au métro entraîne une satisfaction puisque c'est un outil de lutte contre le trafic de cigarettes. Un accueil administratif pour les différents services de la ville est également implanté à cet endroit.
- Devant le cinéma, un problème d'étanchéité du muret le long du trottoir, a été constaté par les services techniques. Ce qui a permis de détecter que l'arbre de type prunus planté à cet endroit est atteint par un champignon. Une note des parcs et jardins relate la situation, sa

durée de vie est estimée à 2 ans. Mme CAVILLON, ainsi que Mme DORFIAC ne sont pas favorables à l'abattage. C'est un véritable dilemme en termes de décision.

Il est donc demandé un arbitrage au conseil de quartier, avec une décision à prendre, sachant qu'à terme cet arbre sera abattu.

Deux solutions sont proposées à l'avis des membres du conseil :

- Le conserver en le taillant afin qu'il ne tombe pas sur les passants, et le laisser vivre pendant deux ans.
- L'abattre, requalifier la jardinière avec un muret en pierres remplies de plantes vivaces et luxuriantes. Cette solution ne supprimerait pas de places de stationnement.

Plusieurs avis sont émis parmi les membres du conseil :

- Une demande de remplacement de cet arbre par un autre arbre ou plusieurs arbustes, est proposée pour apporter de l'ombre en plein été. Une jardinière à mi-hauteur ne générera pas cet agrément.
  - L'abattage permettra de mettre la fresque murale du cinéma plus en valeur.
- Les racines des arbres provoquent un problème d'étanchéité récurrent.
- Il est plus judicieux de procéder à tous les travaux en même temps

Cet échange avec le conseil de quartier sera transmis aux élus concernés.

- Le (SEDIF) syndicat des eaux d'île de France procédera à l'été 2023, rue de Fontenay, à la rénovation des canalisations vieilles de plus de 70 ans et qui pourraient céder. La rue de Fontenay sera fermée par tronçons pendant plusieurs semaines. Ce thème sera abordé et des informations seront diffusées lors des prochaines séances du conseil de quartier.

## **7. - Projets à venir du conseil de quartier centre-ville**

C'est un quartier qui comprend de nombreux établissements scolaires donc beaucoup d'enfants et de collégiens y circulent ; il est donc suggéré de leur proposer des animations afin de le rendre plus vivant en dehors des festivités annoncées au point précédent.

-Une mini fête foraine pourrait être installée sur la place de l'Eglise, s'il est avéré que la dalle peut supporter l'installation de charges lourdes. Cette problématique est en attente de réponses. Dans tous les cas, il est envisagé d'installer un point électrique afin d'éviter les groupes électrogènes trop bruyants. Ce qui permettra l'installation de food trucks pour cet été notamment.

-Il est prévu des travaux de nouveaux aménagements dans le club house du tennis du parc Henri Matisse ; ces travaux pourraient permettre l'ouverture aux familles fréquentant le parc en proposant de la petite restauration et des boissons.

-Une coordinatrice culturelle est en charge de trouver des animations et de coordonner toutes les actions. Des programmes variés sont demandés. Il faut se référer à la programmation, culturelle proposée. Il est demandé plus d'animations pour les adultes, du théâtre de rues, et dans les parcs. Il est souligné que les activités vont reprendre car elles ont été interrompues par la crise sanitaire, et notamment les thés dansants car les activités pour enfants sont nombreuses.

À noter que le parc des Pierrettes est sous-utilisé alors qu'il pourrait accueillir des concerts et fêtes de quartier.

-En accord avec la Maire de Malakoff la mise en sommeil du centre de vaccination à partir de mars est prévue, ce qui permettra de programmer des festivités dans la grande salle de l'espace Maison Blanche.

-Il est demandé la possibilité de faire installer une horloge à la station de tramway.

Cette idée pourra être étudiée mais il ne pourra pas s'agir d'un panneau électronique indiquant aussi des informations défilantes. Ces équipements sont onéreux, consommateurs d'énergie et diffusent de la lumière déjà trop importante en ville.

Les informations sont diffusées via la lettre électronique d'informations de la ville et le journal Châtillon infos. Un nouveau site internet de la commune sera installé en 2023. Concernant les informations des associations organisatrices d'événements, il est toujours possible de faire parvenir les messages au service communication qui peut les inclure sur le site internet de la ville et les diffuser via les différents canaux de communication.

#### **8. - Points divers**

- Un lien internet de transmission sera mis en place sous la forme d'un formulaire pour les signaler les dysfonctionnements, problématiques, et désagréments via les membres de conseils de quartier. Mais il est possible dans l'urgence d'écrire à l'adresse mail de contact de la ville.  
Ainsi, il a été constaté des déjections de pigeons sur les structures pour enfants dans les parcs → Elles seront nettoyées rapidement.
- Le mail Aznavour toujours fermé au public, a fait également l'objet d'une relance des services concernés en concertation avec le constructeur. Il sera nettoyé et végétalisé de façon plus agréable, il sera ouvert en journée et fermé la nuit. Il fera l'objet d'une inauguration dans les mois à venir.
- La réédition du guide de la ville est prévue prochainement.
- Un arrêté qui rend la dératisation obligatoire est mis en place pour que les grandes copropriétés dératisent toutes en même temps pour plus d'efficacité
- Le vétérinaire de l'avenue de Verdun se plaint de la présence de cabanes de chantier devant ses locaux, le trottoir est devenu très étroit.
- Il est demandé la possibilité d'installer des WC publics sur la place du marché.
- Le stationnement sur la rue Lasègue devant la sortie du parking de Carrefour est jugé gênant, il empêche la manœuvre depuis la modification des places de stationnement.
- Date du prochain conseil : mardi 10 mai 2022 à 20h00.

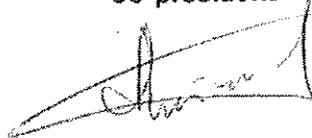
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h13

Adjoint à la Maire



M. Christophe MOUTON

Co-président



M. Patrick BRISARD